

DESTINATAIRES : Tout le personnel et médecins du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Sylvain Pomerleau, direction générale adjointe - programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

DATE : 7 avril 2020

OBJET : **TRANSMISSION COMMUNAUTAIRE SOUTENUE : NOUVELLES DIRECTIVES POUR LES IMGA ET LES CHIRURGIES À HAUT RISQUE DE GÉNÉRER DES AÉROSOLS**

En raison de la transmission communautaire soutenue de la COVID-19 annoncée pour l'ensemble des régions du Québec et de l'évolution du risque d'exposition des travailleurs de la santé lors de la prestation des soins, de nouvelles directives sont émises.

Il est maintenant recommandé que les interventions médicales générant des aérosols (IMGA), principalement celles à risque reconnu, ainsi que les chirurgies à haut risque de générer des aérosols (voir les listes en page 2) soient faites en tout temps avec le port du masque N-95.

Afin de limiter l'utilisation des masques N-95, tout en maintenant un haut niveau de sécurité pour le personnel de soins, voici les recommandations à mettre en place :

- Limiter le nombre d'IMGA et de chirurgies à haut risque aux usagers nécessitant une intervention urgente et sans autre alternative (ex. : anesthésie régionale);
- Si l'usager est en attente de son résultat de dépistage, tenter de repousser son IMGA ou sa chirurgie post réception de celui-ci. Si le résultat est négatif, un masque de procédure suffit;
- Limiter le personnel présent au minimum lors d'une IMGA ou de la chirurgie (ex. : attendre le temps nécessaire selon le nombre de renouvellements d'air de la salle d'opération avant de faire entrer le reste de l'équipe post intubation);

Les directives déjà émises pour les autres équipements de protection individuelle restent en vigueur et inchangées à ce jour. Il est à noter que si aucune IMGA ou chirurgie à haut risque de générer des aérosols n'est pratiquée, un masque de procédure suffit.

Des mises à jour suivront dans les prochains jours, selon les directives émises par le Directeur de santé publique du Québec et les différents comités d'experts.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration afin que ces mesures de prévention soient appliquées rigoureusement.

Voir annexe en page 2.

INTERVENTIONS MÉDICALES GÉNÉRANT DES AÉROSOLS (IMGA), SURTOUT CELLES À RISQUE RECONNU

(INSPQ, 1 avril 2020)

IMGA associées à un risque reconnu de transmission d'aérosols infectieux

- Bronchoscopie
- Intubation et extubation trachéales
- Réanimation cardio-pulmonaire
- Ventilation manuelle avant l'intubation
- Aspiration des sécrétions trachéales en circuit ouvert chez un usager intubé ou trachéotomisé
- Induction d'expectorations
- Aspiration nasopharyngée (ANP) chez l'enfant
- Autopsie
- Toute intervention chirurgicale par voie naso ou oro-pharyngée.

IMGA associées à un risque possible de transmission d'aérosols infectieux

- Ventilation non invasive en pression positive via masque facial (ex. : BiPAP, CPAP)

IMGA associées à un risque incertain ou non documenté de transmission d'aérosols infectieux

- Oxygénothérapie par voie nasale à haut débit (ex. : optiflow)
- Procédures d'endoscopie digestive
- Échographie transoesophagienne
- Insertion d'un drain thoracique
- Interventions en ophtalmologie
- Laryngoscopie

IMGA associées à un risque peu probable de transmission d'aérosols infectieux

- Oxygénothérapie conventionnelle avec masque facial (ex. : ventimask)

Chirurgies à haut risque de générer des aérosols

- Interventions ORL, trans-nasopharynx et trans-oral, maxillo-faciale
- Chirurgie base du crâne et pulmonaire